

Image not found or type unknown



## Vente de Murs de boutique

Par **nadinealbou**, le **30/01/2015** à **20:59**

J ai signe une promesse de vente des murs de ma boutique. Au moment de la signature l acheteur n à pas précisé ce qu il désirait en faire. Il vient de me dire qu il en ferait un salon de coiffure, pas de problème au niveau du règlement de copropriété mais il semblerait que la mairie exige une despecialisation et des stationnements obligatoires pour voitures. Ces murs ont toujours été utilisés comme commerce, dernier occupants une agence immobilière, peut on M expliquer pourquoi cette demande particulière de la mairie.

Nadine